

# LES PAGES INTERCOMMUNALES

## *Le Syndicat Intercommunal A-B-D*

### **Le Syndicat Intercommunal Alex-La Balme de Thuy-Dingy St Clair ( S.I. A-B-D )**

Siège : en mairie de Dingy St Clair.

Président : Roland AVRILLON, Vice-présidents : Claude CHARBONNIER, Alain JOSSERAND.

#### Missions :

- le Syndicat intercommunal a pour objet la création d'un service public d'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) visant à la mise en place de la réglementation, du contrôle technique des différents systèmes d'assainissement autonome (installations nouvelles et constructions existantes), ainsi que de sa tarification conformément à l'arrêté du 6 mai 1996.

- le Syndicat informe et sensibilise la population des 3 communes en matière d'assainissement autonome et de respect de l'environnement.

- le Syndicat a également en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés, la mise en place du tri sélectif et la gestion de la déchetterie Intercommunale de Dingy St Clair, ainsi que tarification de l'ensemble.

#### **DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE DE DINGY ST CLAIR**

La déchetterie Intercommunale de Dingy St Clair est ouverte aux particuliers résidants des trois communes. Des bennes peuvent recevoir les déchets par quantité limitée à 0,5 m<sup>3</sup>.

Les particuliers résidants de la Balme de Thuy pourront déposer :

- GRAVATS les produits de démolition
- DECHETS VERTS les résidus de tonte et de taille;
- DECHETS INCINERABLES : plastique, mousse, bois jusqu'à 80cm de côté;
- DECHETS NON INCINERABLES : structures canapé, sommiers, matelas; gravats souillés, pneus
- et aussi : ferrailles, piles.....

\*Le règlement de la déchetterie est affiché sur le site.

#### **OUVERTURE**

Lundi : 7h 30 - 11h 30, Mercredi : 13h 30 - 17h 30, Samedi : 8h - 12h et 13h 30 - 17h 30